

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME "ITEKA"

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994, revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991

RAPPORT DE LA LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA » SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI POUR LA PÉRIODE D'OCTOBRE À NOVEMBRE 2025



Uwo uri wese ubahirizwa

En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 30 Novembre 2025, au moins 847 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 87 victimes sont réapparues et 760 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes

La Ligue Iteka:

- ♦ « Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ♦ a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC.
- ♦ est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

LA NOUVELLE CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

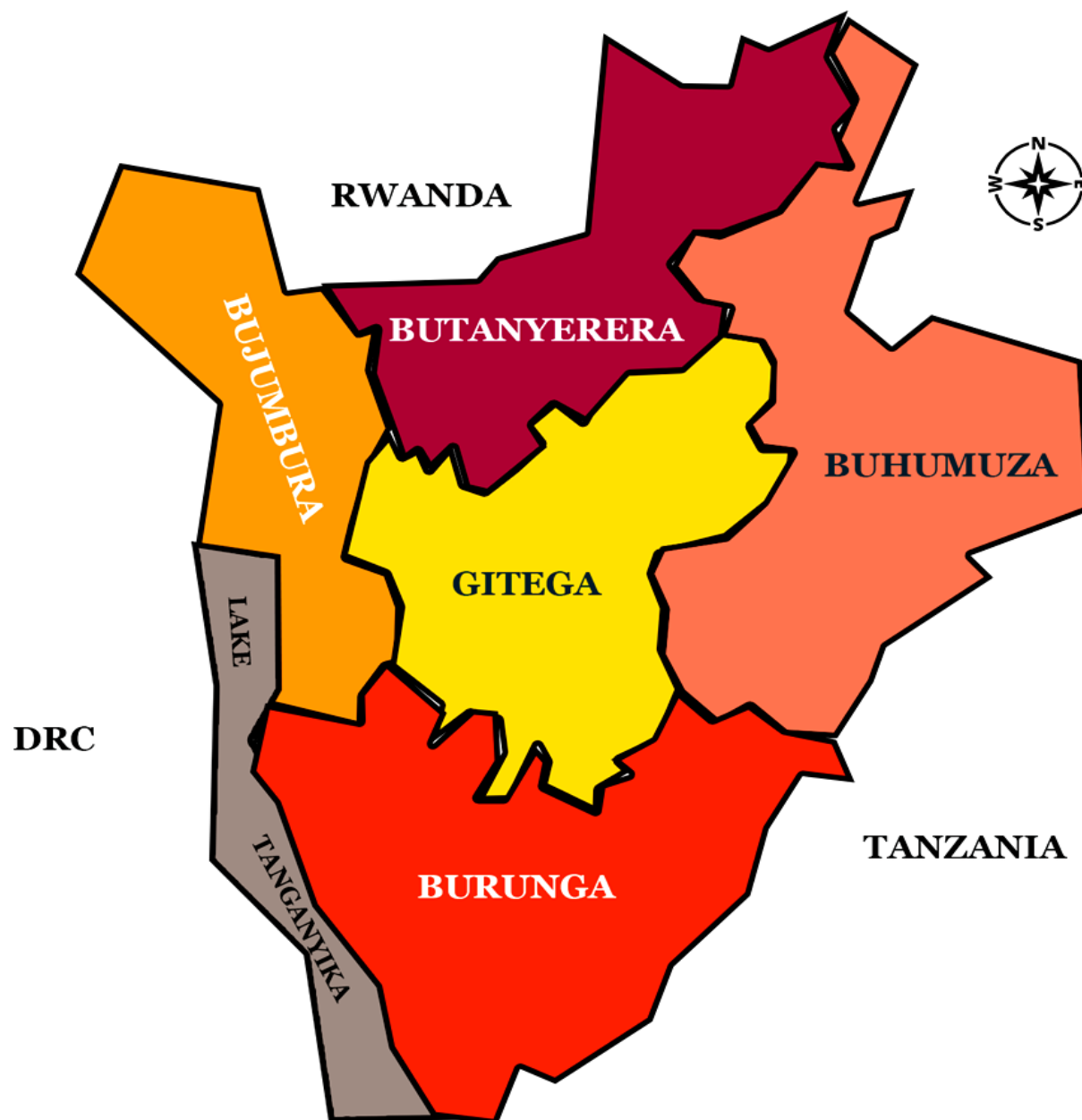


TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	4
I. RESUME EXECUTIF	5
II. RECOMMANDATIONS	8
III. OBJECTIFS DU RAPPORT	9
IV. MÉTHODOLOGIE	9
V. ETAT DES LIEUX SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI : Octobre à novembre 2025	10
V.1.1. DROIT À LA VIE	10
V.1.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES	10
V. 1.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES	12
V.1.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE	14
V.1.2.1. ALLEGATIONS DE TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS	14
V.1. 2.2. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE/VIOLS	15
V.1.3. DROIT A LA LIBERTE	16
V.1.3.1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES	16
V.2. DROITS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CULTURELS	17
VI. CONCLUSION	19

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AGNU	: <i>Assemblée Générale des Nations Unies</i>
EU	: <i>Union Européenne</i>
UA	: <i>Union Africaine</i>
EAC	: <i>East African Community</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
UPRONA	: <i>Union pour le Progrès National</i>
DESC	: <i>Droits Économiques, Sociaux et Culturels</i>
FRODEBU	: <i>Front pour la Démocratie au Burundi</i>
PNB	: <i>Police Nationale de Burundi</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
M23/AFC	: <i>Mouvement du 23 Mars/ Alliance fleuve Congo</i>
FDLR	: <i>Front démocratiques de Libération du Rwanda</i>
VBGs	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>

I. RESUME EXECUTIF

Entre octobre et novembre 2025, le Burundi a traversé une période tumultueuse, marquée par de graves violations des droits de l'homme imputables aux agents de l'État et d'autres individus, dans un climat d'impunité. Malgré les tentatives de la société civile pour dénoncer ces abus, le gouvernement semblait insensible aux appels à la justice et aux enquêtes approfondies. La Ligue Iteka, en observant de près la situation, a répertorié 72 personnes tuées, parmi lesquelles 52 hommes, 20 femmes dont 12 enfants. La province de Bujumbura fut la plus affectée, avec 24 tuées, suivie de Gitega avec 18, Burunga avec 17, et enfin Butanyerera et Buhumuza, totalisant respectivement 9 et 4 tuées.

Dans le même temps, les enlèvements et les disparitions forcées au Burundi soulevaient de sérieuses inquiétudes quant à la sécurité et à la vie politique. De nombreux témoignages décrivaient des cas où des personnes de l'opposition ou considérées comme suspectes ont été enlevées par les forces de sécurité ou des miliciens imbonerakure du parti au pouvoir. Ces disparitions, souvent entourées de mystère, plongeaient leurs familles dans un désespoir profond. À ce jour, la Ligue Iteka a dénombré 10 enlèvements, surtout à Bujumbura, où 6 personnes avaient été victimes, suivies de Buhumuza et Butanyerera avec une victime chacune, et Gitega avec un cas supplémentaire.

Parallèlement, les mois d'octobre et novembre 2025 posaient également problème en matière de torture. La Ligue Iteka a répertorié 2 victimes respectivement à Bujumbura et Butanyerera, les imbonerakure sont cités comme souvent responsables de ces actes.

Sur l'ensemble de la période analysée dans ce rapport, la Ligue Iteka a documenté 22 victimes de violences basées sur le genre (VBG) touchant 5 hommes et 17 femmes. Signalons que parmi ces victimes, 16 personnes sont des mineures de moins de 18 ans et 13 ont été victimes des violences sexuelles. La province de Gitega a enregistré le plus grand nombre avec 12 victimes, suivie de Bujumbura (5 victimes), Butanyerera et Buhumuza avec 2 victimes chacune et enfin Burunga (1 victime). Les imbonerakure et les policiers sont souvent pointés du doigt avec 1 cas chacun. Les autres cas ont été attribués à des acteurs non identifiés ou à des particuliers englobant des commerçants et des violences conjugales, totalisant 13 incidents.

Enfin, la Ligue Iteka a également noté 24 victimes d'arrestations arbitraires, avec Bujumbura étant la province la plus affectée (10 victimes), suivie par Burunga (6 victimes), Butanyerera (5 victimes) et Buhumuza (2 victimes), Gitega a connu 1 victime. Parmi les victimes 22 étaient des hommes et 2 des femmes.

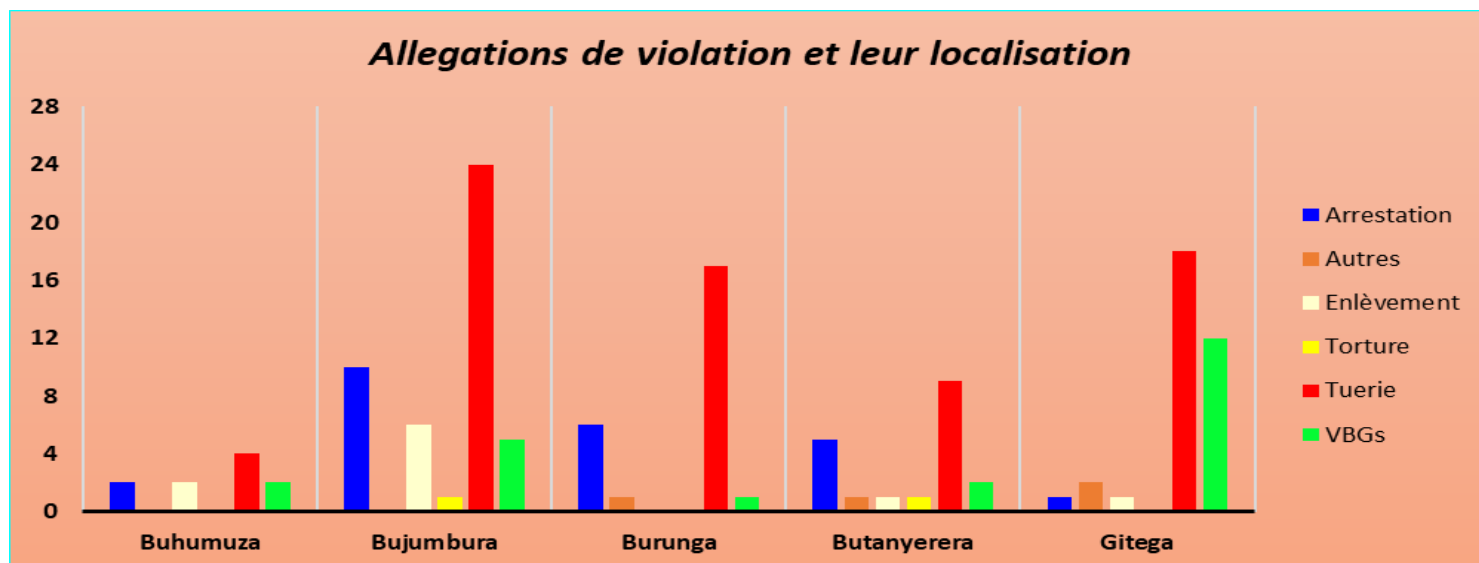
Graphiques illustratifs :

Sur les **103** cas d'incidents recensés au cours de la période considérée, **134** personnes ont été la cible de ces cas d'incidents.



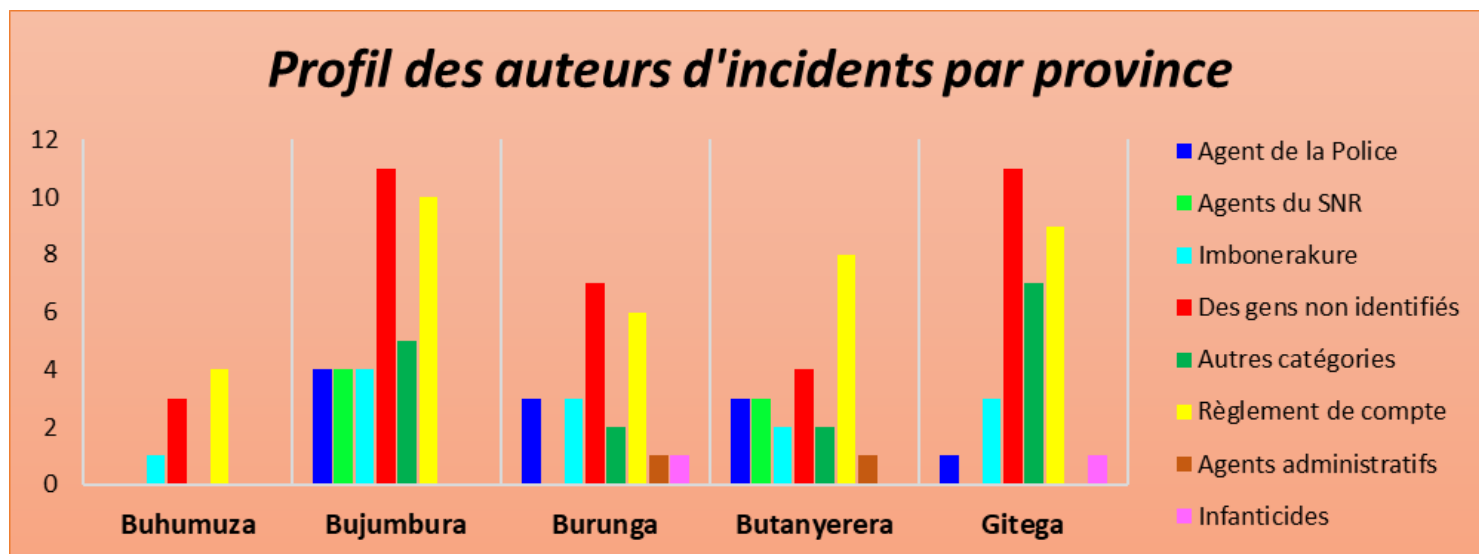
I. RESUME EXECUTIF (SUITE)

Figure 1 : Graphique illustratif des allégations de violations et leur localisation



Les Imbonerakure, ainsi que des éléments des forces de la police, des administratifs et des agents du SNR, sont souvent cités comme présumés auteurs de la majorité de ces violations et des meurtres. La ligue Iteka signale également dans ce rapport des violations perpétrés par des gens non identifiés englobe plusieurs incidents entre autres les VBGs et les cadavres retrouvés dans les différentes localités,

Figure 2 : Graphique illustratif des auteurs de ces violations et leur localisation :



Sur un total de 103 cas d'allégations faisant 134 victimes (graphique ci haut), 11 cas sont imputables aux agents de la police, 5 cas aux agents du SNR, 8 cas aux imbonerakure, 55 cas de la catégorie autres qui englobent « le règlement de compte, infanticides, personnes particulières et 23 cas attribués aux gens non identifiés.

Durant la période de ce rapport, le Burundi a connu de graves problèmes concernant les droits économiques, l'éducation et la santé. La population a fait face à des défis importants et des réactions ont eu lieu face à la mauvaise gestion des ressources.

Le 1er octobre, le « flambeau de la paix » à Buhumuza a soulevé des inquiétudes sur l'utilisation

I. RESUME EXECUTIF (SUITE)

des fonds, alors que la population faisait face à des pénuries de carburant et de ciment. Le 5 octobre, à Butanyerera, des agriculteurs ont protesté contre une distribution inégale des semences, accusant des chefs locaux de favoritisme. À Burunga, il y avait un manque de semences PAB 53, et les agriculteurs ont demandé un retour aux semences locales pour éviter une crise alimentaire. À Cibitoke, des agriculteurs ont été réprimés à cause de soupçons de liens avec le groupe armé RED TABARA, menaçant leur sécurité alimentaire. Même avec des subventions, beaucoup avaient du mal à acheter des semences à cause des prix élevés. Une affaire de corruption à l'hôpital de Makamba a conduit à l'arrestation de trois personnes pour avoir détourné près de dix millions de francs. Les communautés de Kirundo et Butanyerera étaient préoccupées par une pénurie de fumier.

En novembre, des tensions au sujet des ressources foncières ont éclaté, accusant le président Évariste Ndayishimiye de gestion illégale des ressources nationales. La Ligue Iteka a dénoncé son implication dans des trafics de minerais, le secteur minier étant contrôlé par la famille présidentielle. Une décision ordonnant la fermeture de coopératives minières, créant de l'incertitude pour les petits ouvriers. À Burunga, les cultivateurs de maïs avaient des récoltes non vendues depuis plus d'un an.

Dans l'éducation, des perturbations ont eu lieu, avec des parents s'opposant à l'achat d'ordinateurs au Lycée Communal Mwaro I. Les écoles souffraient de pénuries de fournitures, rendant l'enseignement difficile.

De plus, une épidémie de choléra dans les communes de Cibitoke et Bukinanyana a causé 13 décès, exacerbée par la méfiance envers les autorités. L'accès à l'eau potable était déjà un problème, et des défaillances du système de santé ont été mises en lumière.



Uwo uri wese ubahirizwa

II. RECOMMANDATIONS

Au cours de la période analysée dans ce rapport, on constate une dégradation continue de la situation des droits de l'homme dans diverses localités du pays. Ce rapport met en lumière des violations du droit à la vie, de l'intégrité physique et de la liberté, ainsi que des atteintes aux droits économiques, sociaux et culturels.

La Ligue Iteka exprime sa préoccupation face à l'impunité persistante des crimes observés et formule des recommandations à cet égard :

Au Gouvernement de Gitega de :

1. De garantir le respect des droits de l'homme, notamment le droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.
2. De prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité des crimes et garantir que les responsables de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes.
3. Garantir l'accès aux services de base, y compris, l'eau, la santé, l'éducation et la justice, pour tous les citoyens.
4. Enquêter et punir sévèrement les violences faites aux mineurs qui sont devenues une monnaie courante au Burundi au regard des chefs administratifs à la base.
5. Prendre des mesures rapides et adéquates pour combattre l'épidémie de Choléra qui est en train de se propager dans les différentes localités du pays en particulier la grande province de Bujumbura.

Aux partenaires techniques et financiers du gouvernements du Burundi dont les NU, UE et les Missions diplomatiques accréditées au Burundi ;

1. Soutenir les efforts de la Ligue Iteka et d'autres organisations dédiées à la défense des droits de l'homme en matière de surveillance des violations des droits humains au Burundi ;
2. Utiliser leur influence pour inciter les autorités burundaises à respecter les droits de l'homme et mettre un terme à l'impunité.

Aux organisations de défense des droits de l'homme :

1. Poursuivre le suivi de la situation des droits humains au Burundi et défendre la protection des droits fondamentaux.
2. Privilégier le travail conjoint dans l'intérêt de l'efficacité et l'efficience pour leurs interventions diversifiées ; Apporter un soutien aux victimes de violations des droits de l'homme et œuvrer pour garantir leur accès à la justice.
3. Fournir un soutien tangible aux victimes de violations des droits de l'homme et de s'assurer de leur accès à la justice.

III. OBJECTIFS DU RAPPORT

La ligue Iteka produit ce rapport condensé de deux mois sur le contexte socio-politico-économique et les droits de l'homme au Burundi dans les objectifs de :

1. Permettre aux autres acteurs de suivre l'évolution du contexte et des droits humains au Burundi sur une période spécifique, en identifiant les tendances, les défis et les progrès réalisés ;
2. Éclairer les décideurs politiques, les organisations de défense des droits humains et les acteurs internationaux dans leurs prises de décisions et leurs actions concernant le Burundi ;
3. Sensibiliser l'opinion publique nationale et internationale sur les questions critiques liées aux droits humains et à la sécurité au Burundi, et à plaider en faveur de réformes ou d'actions spécifiques.

IV. MÉTHODOLOGIE

La Ligue Iteka diffuse régulièrement des bulletins hebdomadaires intitulés Iteka n'Ijambo, ainsi que des rapports mensuels, bi-trimestriels, trimestriels, annuels, thématiques et rapports bilans qui portent sur la situation des droits de l'homme et de la sécurité. Ces documents sont partagés avec divers partenaires, en particulier avec le gouvernement du Burundi et ses différentes institutions.

Le présent rapport découle d'une observation constante réalisée par les bénévoles et les observateurs de la Ligue Iteka, qui œuvrent au nom des droits de l'homme à travers 17 fédérations provinciales et 32 sections. Les membres de cette organisation sont guidés par des principes éthiques et humanitaires, s'engageant à prévenir les violations des droits humains tout en continuant à surveiller et à documenter les abus et violences exercés par le pouvoir en place à l'encontre de sa population.

La méthodologie de recherche adoptée pour analyser la situation des droits de l'homme au Burundi sous le régime de Ndayishimiye Evariste repose sur plusieurs approches complémentaires et rigoureuses. Une approche qualitative a été privilégiée, ce qui inclut la collecte d'informations ainsi que des entretiens avec des acteurs essentiels, tels que des défenseurs des droits de l'homme, des membres de la société civile et des représentants du gouvernement. Cette méthode permet de recueillir des points de vue variés sur la situation des droits de l'homme au Burundi, fournissant ainsi une vision nuancée des défis rencontrés et des progrès réalisés depuis l'accession au pouvoir de Ndayishimiye en 2020. De plus, des entretiens ont été réalisés avec des victimes de violations des droits humains afin de récupérer des témoignages directs, enrichissant ainsi l'analyse en ancrant les données dans l'expérience vécue.

Cependant, à travers son bulletin hebdomadaire Iteka n' Ijambo, ce rapport compile des données couvrant les deux mois octobre et novembre 2025. La base de données de l'organisation dans laquelle toutes les données sont encodées a servi pour les graphiques et les exemples illustratifs.

V. ETAT DES LIEUX SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI : Octobre à novembre 2025

V.1. DROITS CIVILES ET POLITIQUES

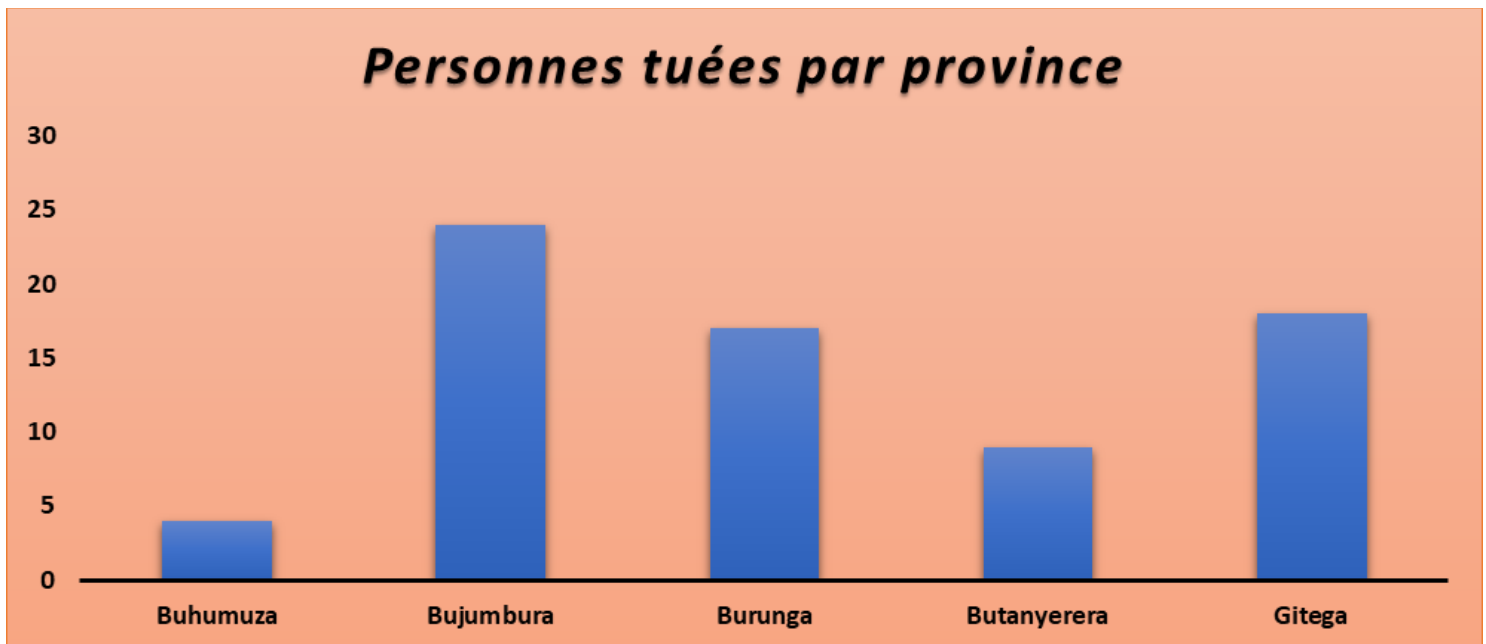
Le Burundi fait partie des pays adhérant au pacte international relatif aux droits civils et politiques (1965) et son protocole facultatif (1976) sans aucune réserve le 9 mai 1990, ce qui dans le cadre de sa mise en application, le Burundi a pris des mesures dans la législation interne notamment dans sa constitution du 7 juin 2018 (Loi principale) en son article 19 qui garantit que tous les droits proclamés et garantis par les textes internationaux régulièrement ratifié font partie intégrante de cette constitution, des textes d'application sont mis en place notamment le code pénal du 29 décembre 2017 et le code de procédure pénal du 11 mai 2018 et d'autres institutions de protection des droits de la personne humaine au Burundi ont été créés.

V.1.1. DROIT À LA VIE

V.1.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES

Au cours de la période d'octobre à novembre 2025, la Ligue Iteka a répertorié 72 personnes tuées sur le territoire national faisant 52 hommes et 20 femmes. Comme le graphique ci-dessous le montre, la province Bujumbura est la plus touchée avec 24 cas suivi de la province Gitega avec 18 cas, Burunga vient en troisième position avec 17 cas, et enfin Butanyerera et Buhumuza respectivement avec 9 et 4 victimes. Signalons que parmi les victimes figurent 12 enfants et 60 adultes.

Figure 3 : Graphique illustratif des personnes tuées pendant la période d'octobre à novembre 2025.



V.1.1. DROIT À LA VIE (SUITE)

Cas emblématiques d'illustration :

Cas de personnes tuées par des policiers :

Ex1 : En date du 18 octobre 2025, un homme du nom de Faustin NISHIMWE, résidant de la Colline Gasozo, Zone Mageyo en Commune Mubimbi dans la Province de Bujumbura, a été tué par un agent de la Police Burundaise.

Ce jour-là, Faustin Nishimwe avait décidé de descendre au Centre-Ville Bujumbura pour vendre sa chèvre. Comme il était avec son frère et arrivés aux environs du palais présidentiel, ils ont été arrêtés par un Policier ivre. Et ce dernier les a sommés de lui délivrer une quittance (pour la chèvre). C'est ainsi que Faustin a essayé de s'expliquer en disant que cette chèvre lui appartient et qu'il était élevé à leur domicile.

Le Policier n'a pas voulu l'entendre. Il a par contre décidé de confisquer la chèvre en l'acheminant vers une petite brousse se trouvant tout près de ce palais. Au moment où ils poursuivaient le Policier en lui demandant où il amenait leur chèvre, le Policier lui a tiré 4 balles dans la tête après être tombé par terre suite aux coups de bâtons que ce même agent de la Police lui avait infligés avant de commettre ce crime. Il est mort sur le champ.

Son frère a été sauvé par un groupe de militaires qui était aux alentours, selon notre source.

Cas de personnes tuées par des Imbonerakure:

Ex2 : Le dimanche 9 novembre 2025, un homme nommé Hakizimana Pascal, âgé de 30 ans et tenait un magasin à Mutaho, a été attaqué avec violence par trois jeunes Imbonerakure dont Harerimana Janvier âgé de 21 ans, Nsabimana Élie âgé de 18 ans et Ininahazwe Thierry âgé de 20 ans. D'après une personne sur place à Mutaho, ces jeunes ont tendu un piège à Pascal sur la route pour lui voler son argent. Ils l'ont ensuite frappé très fort et l'ont étranglé avant de s'enfuir quand des passants sont arrivés, alertés par des cris de la victime, Hakizimana Pascal a été rapidement emmené à l'hôpital de Mutaho, où il a rendu l'âme.

Les autorités locales, en particulier l'Officier de Police Judiciaire Nduwayo Juliette, avec des policiers, ont arrêté les trois jeunes, qui sont maintenant en détention à Mutaho en attendant le déroulement des enquêtes judiciaires.

Cas de personnes tuées par des gens non identifiés :

Ex3 : En date du 12 novembre 2025, le matin, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé à la lisière de la rivière Rumpungwe, sur la colline Nyabigozi, commune Nyabitsinda, province de Buhumuza.

Selon une source sur place, le corps a été découvert par des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs, et qui ont immédiatement informé l'administration.

La victime présentait des blessures visibles au visage, ce qui laisse croire qu'il a été tué à l'aide d'un objet métallique. De plus, la victime n'étant pas connue dans cette localité, il est probable qu'elle ait été tuée ailleurs puis jetée à cet endroit.

L'administration communale de Nyabitsinda, en collaboration avec la Croix-Rouge, a procédé à l'inhumation du défunt.

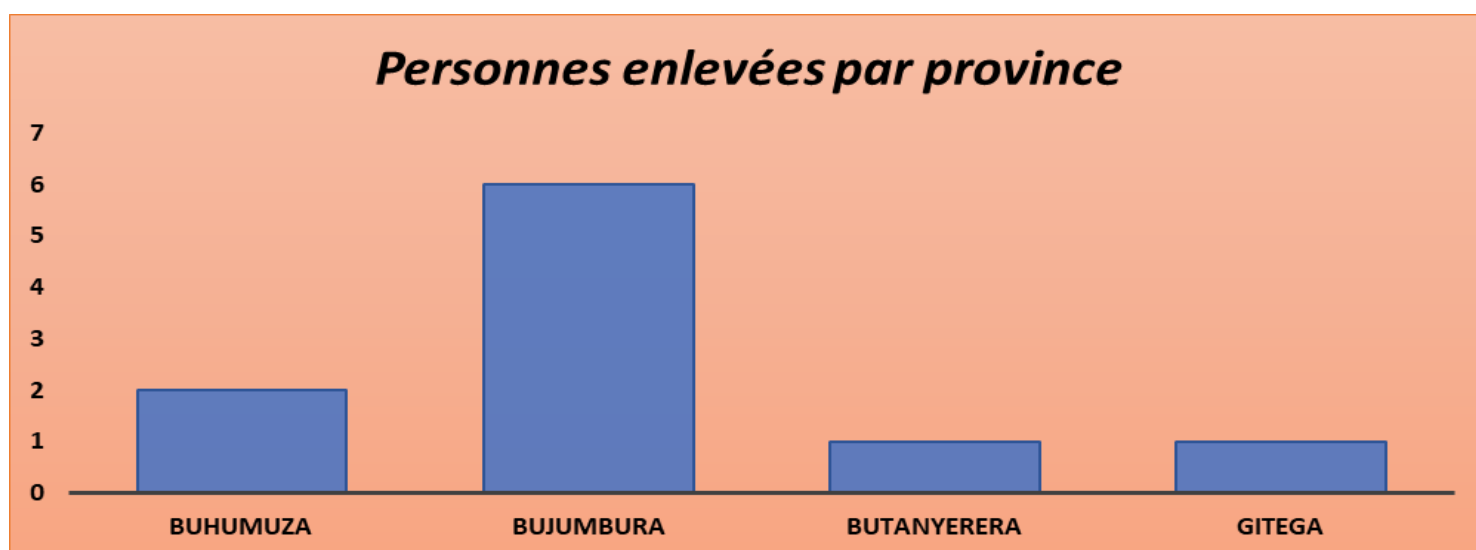
Ndayizamuye Amos, administrateur de la commune, a déclaré que des enquêtes ont déjà commencé pour connaître l'identité de la victime, identifier les auteurs et déterminer les mobiles du crime.

V. 1.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES

Au cours de la période considérée pour ce rapport, des cas d'enlèvement et ou disparitions forcées au Burundi ont révélé une problématique majeure dans les pratiques sécuritaires et politiques du pays. Plusieurs cas documentés illustrent des situations où des individus, perçus comme des opposants ou simplement suspects, ont été enlevés par des agents des forces de sécurité ou de ces alliés “des jeunes du parti au pouvoir”. Ces victimes ont souvent disparu dans des lieux inconnus, laissant leurs familles dans une incertitude totale quant à leur sort ou leur lieu de détention.

Pendant les deux mois de ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré 10 personnes enlevées dans tout le pays dont 8 hommes et 2 femmes dont une réapparue. Les provinces touchées sont particulièrement Bujumbura qui a enregistré un nombre élevé de 6 victimes, Buhumuza avec 2 victimes, Butanyerera et Gitega, avec 1 cas chacune.

Figure 4 : Graphique illustratif des personnes enlevées pendant la période d'octobre à novembre 2025.



Cas illustratifs :

Personnes enlevées par des policiers/Agents du SNR »

Ex1 : Une information qui nous est parvenue à la ligue Iteka en date du 5 novembre 2025 indique qu'en date du 30 octobre 2025, deux anciens militants du parti CNL, Nishimwe Egide chef de la colline Nyarusebeyi et son voisin Ndikumana tous deux reconvertis en membres du parti CNDD-FDD ont été enlevés. Les victimes sont originaires de la même zone Buhoro.

Dans un premier temps les victimes ont été arrêtées par des agents du SNR non connu à Mugina en compagnie des Imbonerakure dont leur chef au niveau Communal Théogène Bivahagumye. Ils allaient voir quelqu'un à la colline Mayuki quand ils ont été arrêtés aux environs de 14h puis conduits au chef-lieu de la commune Mugina, ils ont été détenus dans les cachots de la Brigade Mabayi.

Le lendemain, les familles des victimes sont allées les voir mais avec surprise, les leurs n'étaient pas là. Selon les témoins de la localité, un policier qui gardait le cachot leur a informé que les victimes avaient été transférées à 21h, le même jour de leur arrestation, ce qui a suscité beaucoup d'inquiétudes chez les parentés des victimes.

La zone Buhoro semble être la cible privilégiée du SNR et les Imbonerakure du CNDD-FDD pour une forte opposition et originaire de deux anciens parlementaires d'opposition dont Phénias

V. 1.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES (SUITE)

NIYIGABA du FRODEBU et Simon BIZIMUNGU du CNL. Il abrite plusieurs membres de l'opposition qui se sont reconvertis au CNDD-FDD pour leur sécurité mais cette reconversion ne garantit pas leur sécurité car ils sont toujours victimes de harcèlement et de menaces. Les deux récentes victimes sont accusées de collaboration avec RED TABARA sur le fait qu'elles ne se séparaient pas des membres du CNL.

Cet enlèvement inquiète davantage dans la mesure où il n'est pas le premier. En 2024, entre février et juin, 5 victimes ont été enlevées et ne sont jamais retournées dans leurs familles.

Ex2 : *La victime se nomme Mworoha, un homme de 37 ans, membre du CNDD-FDD résidant sur la colline Nunga, dans la zone Kiyonza de la commune de Kirundo. Il y a deux semaines, Mworoha a quitté le Burundi pour rendre visite à son grand frère Karemangingo, qui vit désormais en France après avoir fui le Rwanda en 2015. Bien que Karemangingo ait trouvé refuge en France, il n'a pas complètement coupé les liens avec son pays natal et continue d'y mener des projets, notamment à Kiyonza, où Mworoha joue le rôle de coordinateur. Le frère a invité Mworoha à Kigali pour discuter de leurs projets. Leur rencontre a été immortalisée en photos, qui ont depuis circulé sur les réseaux sociaux. La semaine dernière, Mworoha est rentré chez lui, mais à son arrivée, il a été assailli par des appels téléphoniques l'exhortant à se justifier sur ses déplacements. Le chef des Imbonerakure, Macumi Pierre, orchestre ces demandes inquiétantes de ses activités. Mercredi, le 29 octobre 2025, une équipe de policiers s'est rendue chez lui dans l'espoir de l'interpeller, mais Mworoha a réussi à s'enfuir. Cependant, son évasion ne fut que temporaire, car il a été enlevé le vendredi 31 octobre 2025, alors qu'il empruntait la route menant vers la Tanzanie. Sa famille, quant à elle, vit dans l'angoisse, sans nouvelles de Mworoha.*



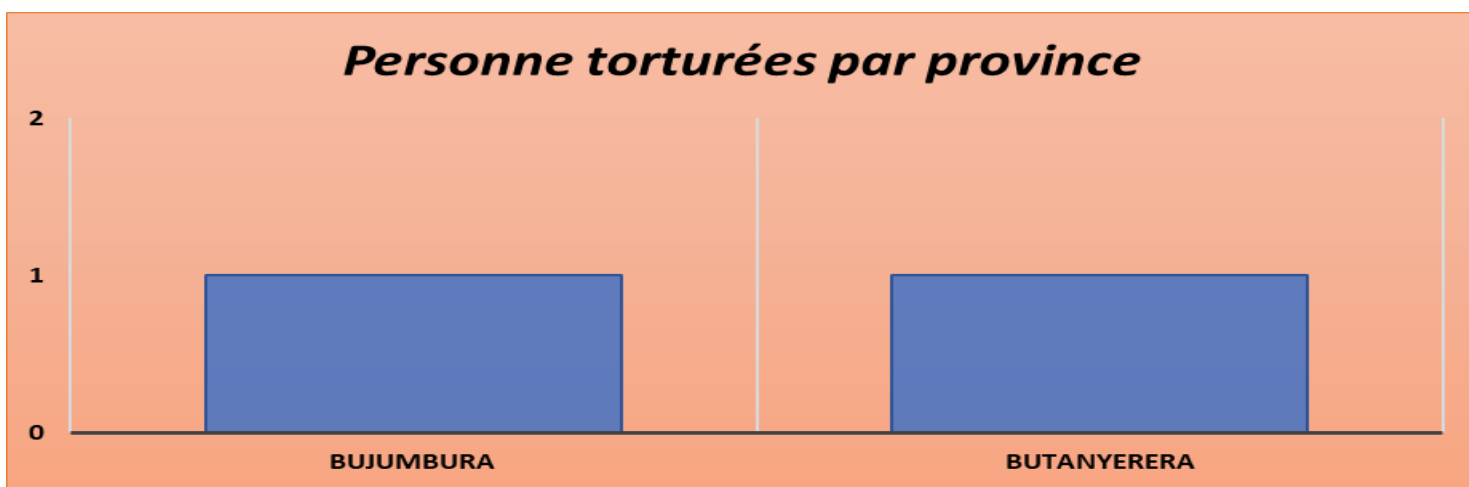
Uwo uri wese ubahirizwa

V.1.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

V.1.2.1. ALLEGATIONS DE TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS

Les cas de torture au Burundi en octobre et novembre 2025 ont été relevés de manière réduite par rapport aux mois précédents. 2 cas ont été rapportés par la Ligue Iteka impliquant des jeunes Imbonerakure du parti présidentiel.

Figure 5 : Graphique illustratif des personnes torturées pendant la période d'octobre à novembre 2025



Cas documentés :

Personnes torturées par des Imbonerakure :

Ex1 : Dans la nuit du 19 novembre 2025, sur la colline Mutobo, zone Ruhororo, commune Tangara, province Butanyerera, Joseph Bishajuko, âgé de plus de 60 ans, a été attaqué par des imbonerakure en patrouille qui l'ont ensuite tabassé l'accusant de rentrer tard. Selon des témoins de la localité, cela s'est produit au moment où ce vieil homme était en provenance de sa colline natale de Mukoni, même zone de Ruhororo en rentrant à son domicile dans le site de Ruhororo de la même colline de Tangara.

Cet homme a été découvert par des passants en date du 20 novembre 2025 dans une savane située dans la localité dénommée Kw'Ijiti où ces imbonerakure l'ont laissé se trouvant dans un état de santé précaire.

Les mêmes témoignages ajoutent que la victime a été évacuée vers une structure sanitaire proche pour bénéficier des soins.

Ex2 : Une scène de violence s'est déroulée le 14 octobre 2025 au quartier Maramvya(nouveau quartier Mutimbuzi), commune de Mutimbuzi (nouvelle commune Ntahangwa) en province Bujumbura, où un jeune des Imbonerakure membre du CNDD-FDD, nommé Simon, a tenté de brûler un citoyen en lui versant de l'essence. La victime, qui avait une petite quantité de carburant pour un usage domestique, a été accusée par Simon de commerce illicite. Grâce à l'intervention rapide des voisins, le feu a été éteint, sauvant ainsi la vie de la victime, qui a été emmenée dans une clinique pour des soins intensifs.

Les habitants, choqués par cet acte brutal, ont voulu s'en prendre à l'agresseur. La police a dû tirer

V.1.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE (SUITE)

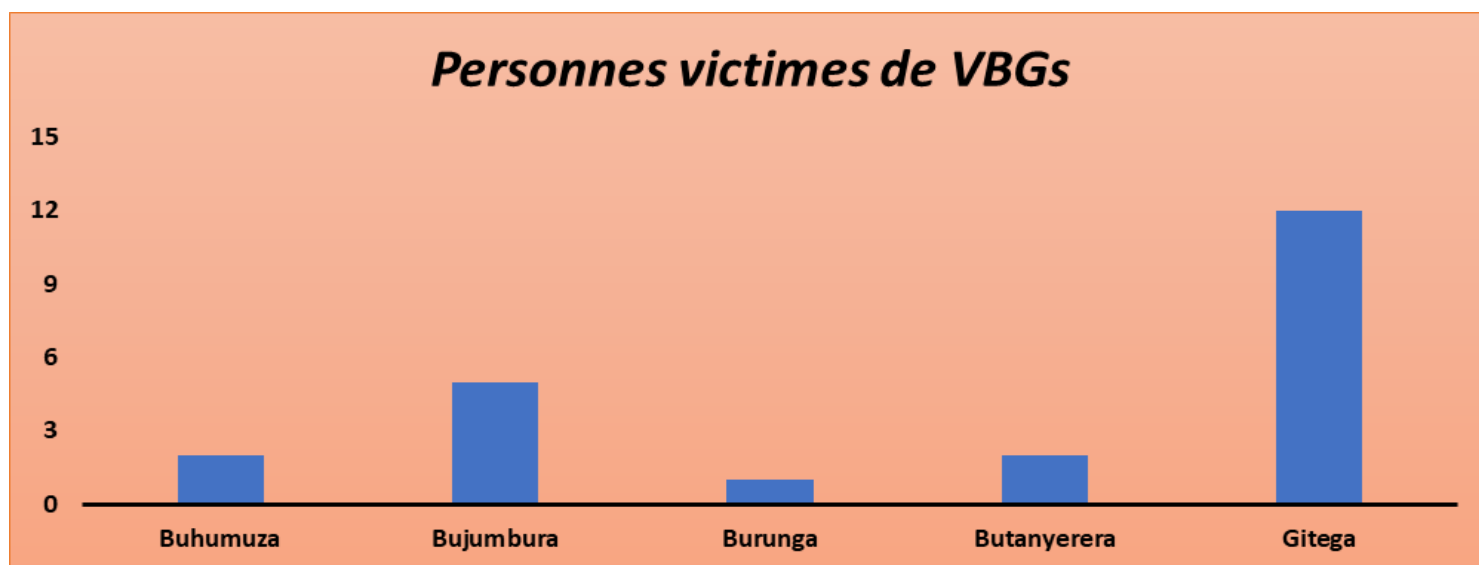
en l'air pour disperser la foule et évacuer Simon. Les forces de l'ordre ont déclaré qu'il serait poursuivi en justice, mais la population doute des chances de justice, estimant que Simon bénéficie d'impunité à cause de son affiliation aux Imbonerakure. Les habitants demandent que justice soit faite et que Simon paie les soins médicaux de la victime, tout en appelant à mettre fin à la violence des Imbonerakure dans la localité.

V.1.2.2. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE/VIOLS

Au cours de la période considérée pour ce rapport, un total de 16 incidents faisant 22 victimes a été enregistré par la Ligue Iteka dont 17 femmes et 5 hommes. Sur les 22 personnes, 6 sont des adultes et 16 sont des enfants. Parmi les 22 victimes de VBGs, 13 personnes ont été victimes de violences sexuelles dont 12 mineurs.

La province Gitega est la plus touchée avec 12 victimes suivie de Bujumbura avec 5 victimes et en troisième position vient la Province Butanyerera et Buhumuza respectivement avec 2 victimes. Et enfin, la province Burunga avec 1 cas. Les présumés auteurs pointés du doigt sont particulièrement les jeunes Imbonerakure avec 1cas et les policiers avec 1 cas. Une autre catégorie est attribuée aux particuliers dont les commerçants, violences conjugales, ... et cela fait 13 cas.

Figure 6 : Graphique illustratif des personnes victimes de VBGs pendant la période d'octobre à novembre 2025.



Cas d'illustrations :

Ex1 : Dans la soirée du 5 octobre 2025, sur la colline de Mutambara, zone et commune de Rumonge, province de Burunga, H. M., âgée de 10 ans et originaire de la même colline, a été violée par Léonidas Minani, âgé de 40 ans, membre du parti CNDD-FDD.

Selon des sources sur place, le présumé auteur aurait conduit la fillette dans sa maison avant de commettre l'acte, sous de fortes intimidations. Après les faits, il serait sorti pour inspecter les alentours, laissant la fillette à l'intérieur de la maison. C'est alors que des voisins, ayant soupçonné quelque chose d'anormal, se sont cachés pour observer la situation.

Ils ont ensuite vu la fillette sortir de la maison. Les voisins ont alors procédé à l'arrestation du

V.1. 2.2. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE/VIOLS (SUITE)

préssumé auteur et l'ont conduit au poste de police le plus proche. Ce dernier a ensuite été transféré au cachot du commissariat de police de Rumonge.

Quant à la fillette, elle a été conduite au centre Humura pour une prise en charge holistique. La flagrance devait avoir lieu dans l'après-midi de ce mercredi, mais elle a été reportée au 15 octobre 2025, le prévenu ayant déclaré qu'il disposait d'un témoin.

Ex2 : En date du 15 octobre 2025, aux alentours de 17heures, K.A, âgée de 15 ans, élève en 8ème année à l'ECOFO Caranka a été victime d'un viol sur la colline de Caranka, dans la commune d'Isare, province de Bujumbura.

Ce jour-là, l'auteur présumé, identifié comme Jean Michel Ndinzirindi, célibataire et âgé de 38 ans, un voisin de la famille, aurait rencontré la victime dans une plantation d'eucalyptus. L'enfant était en train de ramasser du fourrage (aliments pour le bétail) lorsqu'il l'aurait violée.

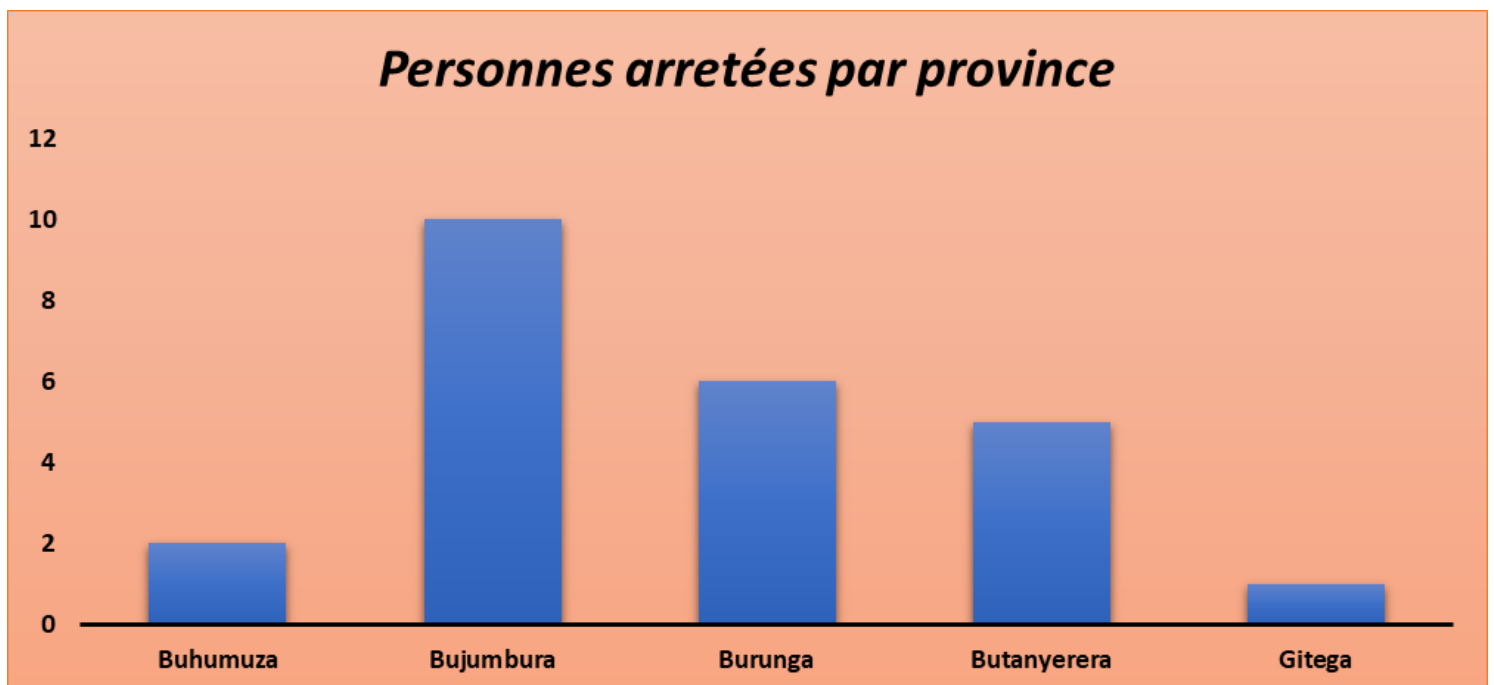
La victime n'a pas caché les faits et a immédiatement tout raconté à ses parents. Informé qu'il était recherché, l'auteur présumé a pris la fuite. Quant à la victime, elle a reçu les soins nécessaires à l'hôpital de Rushubi.

V.1.3. DROIT A LA LIBERTE

V.1.3.1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a recensé 9 cas d'arrestations arbitraires faisant 24 victimes dont 22 hommes et 2 femmes. La province Bujumbura est la plus touchée avec 10 victimes suivie de la province Burunga avec 6 victimes, Butanyerera en troisième position avec 5 victimes. Buhumuza et Gitega viennent en dernière position avec respectivement 2 et 1 victimes.

Figure 7 : Graphique illustratif des personnes victimes d'arrestations et détentions arbitraires pendant la période d'octobre à novembre 2025



V.1.3.1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES (SUITE)

Cas d'illustration:

Ex1 : Dans la nuit du 9 au 10 novembre 2025, vers minuit, sur la colline Kanyenkoko , commune Rumonge, province Burunga, deux personnes, dont Kabura Bonaventure ancien militaire retraité, et un civil, ont été arrêtées.

Selon des sources sur place, l'arrestation a été menée par l'administration collinaire, chef de colline et chef des Imbonerakure, en collaboration avec le commissaire communal et ses policiers. Les deux hommes ont été incarcérés au cachot du commissariat de police de Rumonge.

L'ancien militaire a fait l'objet d'accusations contradictoires lancées par plusieurs officiels : le chef de secteur l'a accusé de détenir le cachet du Chef d'État, le chef de zone a ajouté qu'il appartiendrait au mouvement armé M23, un policier du commissariat communal a affirmé le reconnaître pour avoir échangé des tirs à Musaga en 2015

Ex2 : En date du 8 novembre 2025, un substitut du procureur de Kirundo du nom de Nshimirimana Jean Paul est emprisonné à la prison centrale de Ngozi par le procureur général de Ngozi accusé de libération de 2 personnes qui étaient détenues illégalement pendant un mois au cachot du parquet Kirundo amenées par le chef du SNR de Kirundo mais sans accusation après avoir soumis le dossier au procureur qui lui a autorisé de les libérer mais par après Jean Paul a été accusé de libérer les voleurs des minerais. La population se lamente de son emprisonnement alors qu'il protégeait les innocents.

V.2. DROITS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CULTURELS

En octobre 2025, le Burundi a connu d'importants bouleversements en matière de droits socio-économiques et culturels, marqués par des événements préoccupants. Le 1er octobre, le « flambeau de la paix » à Buhumuza a soulevé des questions sur les fonds alloués à cet événement alors que la population était confrontée à des pénuries de carburant et de ciment. De nombreux habitants ont protesté, considérant que ces ressources auraient dû répondre à des besoins urgents. Le 5 octobre, des agriculteurs à Butanyerera ont exprimé leur mécontentement face à une distribution inégale des semences, accusant des chefs locaux de favoritisme, principalement affiliés à l'opposition CNDD-FDD. À Burunga, des préoccupations concernant la distribution insuffisante de semences PAB 53 ont également été soulevées. Les agriculteurs, inquiets de leur dépendance aux semences importées, ont réclamé un retour aux semences locales pour éviter une crise alimentaire. À Cibitoke, des agriculteurs ont subi des répressions en raison de soupçons de liens avec le groupe armé RED TABARA, menaçant leur sécurité alimentaire. Malgré les subventions, les agriculteurs de Mugina et Cibitoke luttent pour se procurer des semences, les prix étant trop élevés. Des accusations de spéculation dans l'administration locale ont aggravé leur situation.

Parallèlement, une corruption à l'hôpital de Makamba a entraîné l'arrestation de trois individus ayant détourné près de dix millions de francs. Un malaise croissant régnait dans les communautés comme Kirundo et Butanyerera, affectées par une pénurie de fumier qui a gravement nui aux récoltes. L'essor du flambeau de la paix à Mugina a encore perturbé l'économie, laissant les familles dans l'incertitude. En novembre 2025, les tensions autour des ressources foncières étaient palpables, le président Évariste Ndayishimiye étant accusé de gérer illégalement les ressources nationales¹, utilisant le code minier à ses propres fins. Le secteur

¹ https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2025/11/Rapport_sur_les_conflits_li%C3%A9s_%C3%A0_l_exploitation_des_minerais.pdf

V.2. DROITS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CULTURELS (SUITE)

minier, depuis 2013 déjà en proie à des violations des droits humains, était sous le contrôle de la famille présidentielle et des dignitaires du CNDD-FDD, impactant la transparence. Le 31 octobre, une décision notable a ordonné la fermeture de toutes les coopératives minières sauf deux, ajoutant à l'incertitude des petits ouvriers face à cette concurrence déloyale.

À Burunga, la situation des cultivateurs de maïs s'aggravait, leurs récoltes non vendues depuis plus d'un an. Les promesses de soutien du gouvernement restent lettres mortes, et la proscription des exportations vers la Tanzanie complique leur situation. Des mobilisations se faisaient entendre à Kaburantwa, où des indemnités jugées dérisoires pour des expropriations liées à un projet de pont par une entreprise chinoise suscitaient un climat de méfiance croissant.

En matière d'éducation, octobre 2025 a connu des perturbations. Le 5 octobre, au Lycée Communal Mwaro I, le directeur a imposé des frais pour l'achat d'ordinateurs, provoquant une forte opposition des parents, en particulier pour les élèves du niveau fondamental traditionnellement exemptés. Des écoles fondamentales faisaient face à une pénurie de craies, et les enseignants peinaient à dispenser leurs cours. Les élèves en sixième souffraient également d'un manque d'accès aux manuels scolaires. Le 6 octobre, des écoliers de Bururi ont été mobilisés pour accueillir le flambeau, compromettant leur temps d'apprentissage. De plus, au sein de l'école fondamentale ECOFO Cuzwe, des tensions entre élèves catholiques et la direction protestante ont éclaté. La direction éducative a promis des clarifications face à ces tensions religieuses.

En novembre, des incidents à Mukungu ont provoqué l'exclusion de dix-huit élèves impliqués dans des fraudes, révélant des problèmes plus larges dans le système éducatif. Les départs massifs d'enseignants et les abandons d'études à Burunga à cause de frais d'inscription élevés rendaient l'accès à l'éducation de plus en plus difficile. Un incendie au dortoir du lycée communal de Musema a également laissé plus de 100 élèves sans abri. La pénurie d'enseignants qualifiés, faiblement adressée par les réorganisations administratives, menaçait davantage l'avenir éducatif.

Concernant la santé, une épidémie de choléra dans les communes de Cibitoke et Bukinanyana a causé 13 décès. Les autorités, tentant de dissimuler l'épidémie, ont accentué la méfiance des populations. L'utilisation d'eau polluée a été identifiée comme cause principale, mais l'accès à l'eau potable était déjà problématique. Les pénuries étaient également présentes dans plusieurs établissements, rendant les soins défaillants. Des cas de diarrhée à Ruyigi suggéraient une épidémie non déclarée.

Des incidents troublants en novembre ont mis en lumière les défaillances du système de santé, comme un infirmier suspendu pour avoir refusé des soins à des accidentés. Une enquête a été ouverte sur le refus de soins que les hôpitaux ont exigé des assurances inacceptables pour traiter les victimes. Une pénurie de médicaments dans la commune de Nyanza a aussi affecté les plus vulnérables, ajoutant à l'urgence une réforme nécessaire dans les stratégies de santé publique pour répondre aux besoins des Burundais.

VI. CONCLUSION

La situation des droits de l'homme au Burundi, en octobre et novembre 2025, révèle des violations systématiques malgré la présence et l'attention internationale croissante. La Ligue Iteka et d'autres organisations signalent des corps sans vie retrouvés, des détentions arbitraires, des tortures et des enlèvements et ou disparitions, illustrant ainsi l'instabilité chronique menaçant les libertés fondamentales. Les faits exposent une politique répressive pour écraser toute opposition politique et la liberté d'expression est gravement menacée par un contrôle strict des médias. Les droits des femmes et des enfants subissent également de sévères violations dont les violences sexuelles. Malgré une réponse internationale variée, elle est jugée insuffisante face à cette dynamique oppressive. La Ligue Iteka appelle à des réformes urgentes. Cette période témoigne d'une continuité des violations et d'une détérioration dans divers secteurs. Il est crucial d'initier des actions coordonnées et un dialogue national inclusif pour renforcer la protection des droits humains.



Uwo uri wese ubahirizwa